

## Votre pré-inscription à Entraide Partage et Travail

**Vous avez été reçu le .....**

**Par .....**

Pour votre dossier vous fournirez les pièces suivantes : compléter

### Pièces jointes au dossier :

- Certificat médical et certificat de vaccination jardinier(e)
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Carte de séjour ou de résident ou carte d'identité pour les étrangers
- Autorisation parentale pour les jeunes de 16 à 18 ans
- Coupon réponse prévoyance
- Notification de reconnaissance TH (travailleurs handicapés) et AAH (allocations adulte handicapé)
- Cv

### Pièces à présenter :

- Carte vitale ou attestation de la sécurité sociale
- Justificatif mutuelle santé
- N° identifiant Pôle emploi et date d'inscription
- N° RSA , date d'inscription

### Cas particuliers :

- Mise à disposition en collectivités, crèches, garde d'enfants.... : extrait de casier judiciaire n°3
- Mise à disposition transport de personnes : carte grise, contrat d'assurances automobile « Usage professionnel » et permis de conduire.

## ANTENNES

### Fonsorbes

Centre social

8,rue Luigi Amadio

☎ 05.34.47.51.46

Lundi et mercredi  
de 10h à 12h

Vendredi de 14h à 16h

### Léguevin - Brax

3,Place du Carré du Fort

☎ 05.61.86.52.78

Lundi de 10h à 12h  
Mercredi et vendredi de  
14h30 à 16h30

### Lévignac

Centre Social

5 rue de la mairie

☎ 06.35.57.57.16

Mardi de 14h30 à 16h30  
Vendredi de 10h à 12h

### Mondonville

Salle Roussillon

13 av de la République  
(ancienne bibliothèque)

☎ 09.62.64.31.20

Lundi et mercredi  
de 9h30 à 11h30

### Plaisance du Touch

Service Emploi

CCAS

5 rue des tilleuls

☎ 05.61.16.39.62

Mercredi de 9h30 à 12h

### La Salvetat St Gilles

Espace Emploi

(à côté de la Poste)

Av. St Exupéry

☎ 05.61.06.02.75

Mardi de 9h30 à 11h30  
Jeudi de 14h à 16h

### Saint Lys

CCAS

16 rue du 11 Novembre 1918

☎ 05.62.14.73.60

Mercredi de 9h30 à 11h30



ENTRAIDE PARTAGE  
TRAVAIL

## LIVRET D'ACCUEIL DU DEMANDEUR D'EMPLOI

**Siège Social - 11, rue Principale - 31820 PIBRAC**

☎ 05.61.86.78.22 ☎ 05.61.86.47.70

e-mail : [contact@entraide-partage.com](mailto:contact@entraide-partage.com)

[www.entraide-partage.com](http://www.entraide-partage.com)

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

!!!Les jours et horaires sont susceptibles de changer au cours de l'année

préinscription	Réf: ACC 07	Mise en service septembre2008	Mise à jour : juin 2018
----------------	-------------	-------------------------------	-------------------------

## Que pouvez vous attendre de l'association ?

*En vous accueillant, l'association a pour objectif de vous aider à réussir votre insertion dans le monde du travail.*

### POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF

#### Nous vous proposons

des missions de travail, dans des entreprises, dans des collectivités ou chez des particuliers.

#### Nous vous accompagnons

dans votre parcours d'insertion pour en faciliter le bon déroulement.

- évaluation de vos compétences
- élaboration ou amélioration de votre projet professionnel
- orientation vers des partenaires susceptibles de vous aider dans le cas de difficultés spécifiques (logement, allocations diverses...)
- suivi de vos démarches avec Pôle emploi
- soutien dans vos recherches d'emploi ou de formation

## Quelles missions proposées ?

### Après des particuliers

Ménage courant  
Lavage de vitres  
Repassage  
Garde d'enfants de plus de 3 ans  
Aide aux devoirs scolaires  
Aide au jardinage  
Aide au bricolage  
Aide au déménagement...

### En entreprises, collectivités, associations

Nettoyage et entretien de locaux  
Entretien des espaces verts  
Manutention, livraisons  
Distribution de tracts  
Service restauration  
Travaux dans le BTP  
Travaux administratifs ...

L'association est votre employeur.  
A chaque mission vous signez un contrat de travail à durée déterminée.  
Votre rémunération est le SMIC horaire.

Entraide Partage et travail n'est pas une agence d'intérim !

Mais une association intermédiaire !

Les missions sont un moyen de reprendre contact avec le monde du travail et ne représentent qu'une étape dans le parcours d'insertion.

L'accompagnement proposé par l'association est d'une durée de 2 ans maximum, cependant vous pouvez quitter l'association à tout moment si vous trouvez une solution d'insertion.

### En

64% DES PERSONNES SORTIES ONT TROUVE DES SOLUTIONS D'INSERTION  
35% CDI— 18% CDD de plus de 6 mois — 18% CDD de moins de 6 mois  
Et 29% autres (Formation, installation ...)

### Où ?

27% dans des collectivités ou association (Mairies, crèches ...)  
25% dans des entreprises ( grande distribution, bâtiments travaux publics, espaces verts)  
13% dans l'aide à domicile

D'autres personnes sont parties en formation :  
Formation sanitaire et éducatif, permis transport en commun, apprentissage ...